

Formulaire réglementation

Service vie associative - Formulaire réglementation

Débit de boisson – Espace autorisation musicale

Feu et artifice – Loterie – Vente au déballage

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de :

De l'Association :

Numéro d'enregistrement à la Préfecture :

Adresse postale de l'association :

Adresse électronique :

Votre numéro de téléphone fixe ou portable :

Nom de la manifestation :

Lieu exact (indiquer s'il y a lieu les voies et numéros de voirie) :

.....

.....

Votre manifestation a lieu sur le domaine public : OUI NON

Date et heure de début :

Date et heure de fin :

Nombre de personne attendues :

Contact sur site : Nom, Prénom, de la personne responsable sur le site :

Titre ou qualité :

Mobile : Email :

Les différentes demandes :

Autorisation d'un débit de boissons temporaire		
OUI	NON	1° Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazeifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.
OUI	NON	3° Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur

OUI	NON	Autorisation de diffusion musicale
Attention : certaines programmations musicales sont soumises à déclaration auprès de la SACEM.		

Dans ce cadre, vous êtes invités à prendre contact avec la SACEM de Nancy au 03.69.67.26.60 ou par courrier SACEM de Nancy – 4 rue Jacques Villermaux Imm Médiaparc, 54000 Nancy.

OUI	NON	Autorisation d'organiser un spectacle pyrotechnique sur le Domaine Public
Les pièces à fournir en Mairie sont les suivantes :		
<ul style="list-style-type: none">- Attestation d'assurance en cours de validité de l'artificier,- La déclaration de l'artificier indiquant le type d'artifices utilisés en précisant leur numéro d'agrément, catégories, calibres, distances de sécurité préconisées par le fabricant et le poids total de la matière.- Le certificat de qualification de l'artificier du groupe K4 délivré par le Préfet- Le CERFA n° 14098*02		
<u>Attention :</u> certaines catégories de spectacle pyrotechnique sont soumises à déclaration auprès de la Préfecture. Dans ce cadre, vous êtes invités à prendre contact avec la Préfecture de Meurthe-et-Moselle au 03.83.34.26.26 ou par courrier à Préfecture du Meurthe-et-Moselle 6 rue Sainte-Catherine, 54000 Nancy.		

OUI	NON	Autorisation d'organiser une tombola (loterie)
Joindre obligatoirement le CERFA n° 11823*03		
Seules les loteries d'objets mobiliers exclusivement destinés à des actes de bienfaisance, à l'encouragement des arts ou au financement d'activités sportives à but non lucratif peuvent être autorisées.		

OUI	NON	Autorisation d'organiser une vente au déballage (ex : vide grenier)
Joindre obligatoirement le CERFA n° 13939*03 et une photocopie de la pièce d'identité		
Le formulaire doit obligatoirement être signé par le Président de l'association.		

OUI	NON	Autorisation de restauration
Concernant la vente de nourriture, respecter la réglementation relative à l'hygiène des aliments remis directement au consommateur (Arrêté du 8 octobre 2013) et aux denrées d'origine animale et celles qui en contiennent (Arrêté du 21 décembre 2009), ainsi que le Code de la Santé Publique.		
<input type="checkbox"/> Présence d'un foodtruck		
<input type="checkbox"/> Utilisation d'appareils chauffants		
<input type="checkbox"/> Barbecue : <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> électrique <input type="checkbox"/> charbon de bois		
<input type="checkbox"/> Autres :		

Pièces à fournir :

- Attestation d'assurance
- Un Descriptif (plan d'implantation du dispositif sur le trottoir ou place...)
- Récépissé de la déclaration de l'association en préfecture ou Kbis si nécessaire
- Statuts de l'association

Date :

Signature :

.....

Formulaire à retourner au plus tard 1 mois avant le début de la manifestation

Au service associations à l'adresse mail suivante :

associations@mairie-longwy.fr

Si ce délai n'est pas respecté, votre manifestation ne pourra avoir lieu

Cadre RESERVE AUX SERVICES INSTRUCTEURS

Service Pilote : Avis du service pilote :

Date d'arrivée au service juridique :

Dossier complet : OUI NON

Date du retour au service pilote ou au demandeur pour incomplétude :

Motif(s) :

Demande D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Manifestations associatives, quartiers, culturelles sociales et sportives

A Déposer au minimum 1 mois avant la date d'occupation effective

1- Déclarant

Nom : Prénom(s).....

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Voie :

Code Postal : Localité :

Téléphone : Portable :

E-mail :

2- Caractéristiques de l'occupation du domaine public

Adresse exacte (si nécessaire joindre un plan) :

Date de début de l'occupation Heure de début :

Date de fin de l'occupation : Heure de fin :

3- Nature de l'occupation du domaine public

Arrêtés		
Occupation du Domaine Public	OUI	NON
Interdiction de circulation	OUI	NON
Interdiction de stationnement	OUI	NON

Longwy le

Signature